

609. *Cepotaruhi*. S'étend depuis le terrain *Abakuhiri* jusqu'à *Atoluhoo* sur environ trente sept brasser. Il s'étend aussi depuis le terrain jusqu'à *Fareura* sur environ trent vingt brasser.

Nanuro-a-Utafenu est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Nanuro-a-Utafenu*.

610. *Tifaruaiaua*. S'étend depuis *Atakuhiri* jusqu'à la terre de *Pau-Tanarai-a-Pihaki* sur environ cinquante brasser. Il s'étend aussi depuis *Fareura* jusqu'à le terrain de *Pala* sur environ trent dix brasser.

Nanuro-a-Utafenu est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Nanuro-a-Utafenu*.

611. *Orefee*. S'étend depuis *Hao* jusqu'à la terre de *Qachoo* *Pepo-a-Utafenu* sur environ quatre vingt brasser. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Pihia-a-Hamouera* jusqu'à la terre *Pihakui* sur environ deux cent brasser.

Nanuro-a-Utafenu est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Nanuro-a-Utafenu*.

612. *Pirakupura*. S'étend depuis la terre de *Guina-Pou-a-Pihia* jusqu'à *Apakiri* sur environ quarante brasser. Il s'étend aussi depuis *Abakiri* jusqu'à *Waianara* sur environ trent brasser. *Nanuro-a-Utafenu* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Nanuro-a-Utafenu*.

613. *Uluabua*. S'étend depuis *Cepaliti* jusqu'à *Omairi* sur environ trent brasser. Il s'étend aussi depuis le terrain jusqu'à *Caiairi* sur environ quatre cent brasser.

Marau Peraro-a-Paha est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Marau Peraro-a-Paha*.